

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Référence
2026_43

Objet de la délibération
Modification de la délibération 2026_35 : Décision modificative n°1 au BP 2026 Budget communal

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
04/05/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le : 12/05/2026

Et

Publication ou notification du : 12/05/2026

L'an 2026 et le 11 Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Madame CLARISSE Béatrice, Maire.

Présents :

Mme CLARISSE Béatrice, Maire, M. GERMAIN Alain, Mme CHAMBON Marion, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, M. RABOURDIN Pascal, Mme FARARICE Céline, M. CALCADA Bruno, M. JOSEPH Maxime, Mme BILLIAU Katia, M. ANDREO Cyril, Mme BRIAND Véronique.

Absent excusée :

Mme MAREST Caroline, donne pouvoir à Mme FARARICE Céline

A été nommée secrétaire : M. BESSE Gérard

Objet de la délibération : Modification de la délibération 2026_35 : Décision modificative n°1 au BP 2026 Budget communal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération 2026_22 du 12 mars 2026 adoptant le BP 2026 de la commune

Vu la délibération 2026-35 du 30/03/2026 concernant la décision modificative n°1 au BP 2026 du budget communal

Considérant qu'il a été omis d'inscrire le montant de -98 321.81 € à l'article 1068 et que le montant du R-002 doit être modifié comme suit : 389 787.99€

Pour équilibrer le budget entre les dépenses et les recettes, doit être ajouté au chapitre 2131 : -25 980 €, au chapitre 2184 : -15 000 € et au chapitre 231 : -57 341.81 €

Suite aux modifications ci-dessus, le compte 023 et le compte 021 sont modifier comme suit :

Avant DM°1 :

023= 488 109.81

021= 488 109.81

Après DM°1 :

023= 389 787.99

021= 389 787.99

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 045-214502122-20260512-2026_43-DE



Adopte la **Décision Modificative (DM) n°1** modifié.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/05/2026

Le Maire

Béatrice CLARISSE

